



COMMUNE DE LAMBESC

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

**SEANCE DU
11 JUIN 2025**

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-048	Subventions Approbation du programme des travaux d'Amélioration de la Forêt Communale (AFC) – Année 2025 – Demande de subvention au département au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
-------------------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme chaque année, la commune expose son plan d'aménagement de la Forêt communale et il convient de déposer ce plan au Département.

Les travaux d'aménagement auront lieu principalement sur les parcelles forestières PF 5,7 et 8 (suite AFC 2023) et sur la parcelle forestières 12a lieudit Calandre (Suite AFC 2024). Les travaux consistent principalement à :

- Création ou réouverture de cloisonnement sylvicole,
- Dépressage de peuplement naturel de pin d'Alep,
- Broyage des rémanents après coupe,
- Travaux préalables à la régénération (crochetage au cultivateur à dents).

Ces travaux sont estimés à environ 20 000 € HT soit 24 000 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental de 60% dans le cadre de l'aide d'aménagement à la forêt communale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
DEPARTEMENT	Aide à l'amélioration des forêts communales	60 %	12 000 €
LAMBESC	Autofinancement	40 %	8 000 €
MONTANT TOTAL DU PROJET HT		100%	20 000 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement de la forêt communale d'un montant de 20 000 € HT
- **SOLLICITE** auprès du conseil Départemental des bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 60% dans le cadre de l'AFC 2025
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND


